

Saint-Martin-d'Hères, le mardi 8 mars 2022

Le président de l'Université Grenoble Alpes
à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

**Mardi 15 mars 2022
De 9h à 12h et de 13h à 15h**

En présence :

Auditorium de l'IMAG
700 Avenue Centrale
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

**Pour les administrateurs empêchés d'assister
en présentiel à la séance une visioconférence
est prévue au moyen des éléments suivants :**

ID de réunion : 928 6880 7022
Code secret : 660443

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2021

3. Point stratégique

3.1. Sortie de l'expérimentation (information)

4. Ressources humaines

- 4.1. Création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) à la DGD Patrimoine et transition énergétique (discussion simplifiée, vote)
- 4.2. Transfert des personnels de l'Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IFMK) à l'UGA (vote)
- 4.3. Evolution des Lignes Directrices de Gestion des promotions et parcours professionnels : repyramidage des emplois des enseignants-chercheurs (discussion simplifiée, vote)
- 4.4. Répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 (discussion simplifiée, vote)
- 4.5. Lignes Directrices de Gestion établissement pour la composante *Prime individuelle* (C3) du nouveau Régime Indemnitaire pour les Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) (discussion simplifiée, vote)
- 4.6. Chaires de Professeur Junior (CPJ) (vote)
- 4.7. Création d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE-Crèche) sur le campus de St Martin d'Hères (discussion simplifiée, vote)

5. Affaires financières

- 5.1. Compte financier 2021 (discussion simplifiée, vote)
- 5.2. Affectation des résultats 2021 (discussion simplifiée, vote)
- 5.3. Approbation du rapport 2021 d'utilisation de la dotation Opération Campus (discussion simplifiée, vote)

6. Formation et vie étudiante

- 6.1. Capacités d'accueil en LP, BUT et DEUST (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.2. Prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022 (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.3. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2022-2023 : bornes de l'année universitaire (discussion simplifiée, vote groupé)
- 6.4. Bilan de la CVEC 2021 (discussion simplifiée, vote groupé)

7. Recherche

- 7.1. Création de structures :
 - 7.1.1. Fédération de Recherche *Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble* (QuantAlps) (discussion simplifiée, vote)
 - 7.1.2. *International research laboratories Japanese-French alliance for science and technology* (IRL J-F Ast) (discussion simplifiée, vote)
- 7.2. ITE Supergrid (conversion de créance) (discussion simplifiée, vote)

8. Patrimoine

- 8.1. Site de l'INSPé de Grenoble - Déclaration d'inutilité (vote)

9. Affaires institutionnelles

- 9.1. Désignations de représentants du collège des usagers (information) :
 - 9.1.1. Conseil documentaire
 - 9.1.2. Conseil des sports
 - 9.1.3. Conseil de service du centre de santé
- 9.2. Comité d'orientation stratégique (vote)

10. Culture et culture scientifique et technique

- 10.1. Labellisation sciences et société de l'UGA

11. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.



Yassine LAKHNECH